

L'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE : UN LEVIER POUR LA MOBILISATION

QU'EST-CE QUE L'AUTONOMIE DÉCISIONNELLE ?

Au CISSS de l'Outaouais, l'autonomie décisionnelle se manifeste de multiples façons, grandes ou petites. Il peut s'agir de la liberté d'organiser son travail, du choix des méthodes, du contrôle sur son rythme, ou encore de la possibilité de faire preuve de créativité et de prendre des initiatives.

L'autonomie décisionnelle, c'est donner à chaque personne la possibilité de prendre des décisions au sujet de son propre travail. C'est une marque de respect et de confiance envers les travailleuses et les travailleurs, qui gagne à être présente au quotidien, au sein de toutes les décisions.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Une faible autonomie décisionnelle, combinée à une forte charge de travail, constitue un facteur de risque psychosocial, aussi appelé le phénomène de tension au travail. Elle peut entraîner :

- un risque accru de maladies cardiovasculaires ;
- une augmentation de la dépression et de la détresse psychologique ;
- une consommation accrue de psychotropes.

À l'inverse, un climat de travail où l'autonomie décisionnelle est présente agit comme un facteur de protection, favorisant la satisfaction au travail, la participation à l'innovation et le développement de l'organisation.

CE QUE JE PEUX FAIRE MOI AUSSI :

Chacun et chacune peut contribuer à un climat d'autonomie :

- proposer ses idées et ses façons de faire ;
- prendre des initiatives, même dans un contexte exigeant ;
- offrir une rétroaction respectueuse sur les décisions de l'équipe ;
- faire confiance aux choix de ses collègues.

Quand on parle de mobilisation au travail, on pense souvent à la reconnaissance, à l'esprit d'équipe ou aux avantages sociaux. Pourtant, l'autonomie décisionnelle joue elle aussi un rôle important dans la satisfaction et l'engagement des personnes.



UNE AUTONOMIE QUI SE CONSTRUIT

L'autonomie décisionnelle se construit jour après jour, à travers la confiance et les marges de manœuvre accordées aux équipes.

ENSEMBLE, FAVORISONS L'AUTONOMIE !

L'autonomie décisionnelle fait partie intégrante d'un milieu de travail sain et mobilisateur.

Concrètement, nous agissons en :

- mettant en place un processus préétabli de participation aux décisions ;
- associant les travailleurs aux décisions qui touchent leur travail ;
- laissant une marge de manœuvre sur les méthodes, le rythme et le temps de travail ;
- consultant le personnel avant, pendant et après un changement ;
- implantant des pratiques qui favorisent le développement de nouvelles compétences.

Faire confiance aux personnes pour décider de leur travail, c'est contribuer activement à un milieu de travail sain, respectueux et mobilisateur.